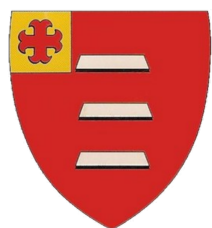


# FRESNES



# INFOS

FRESNES LES MONTAUBAN

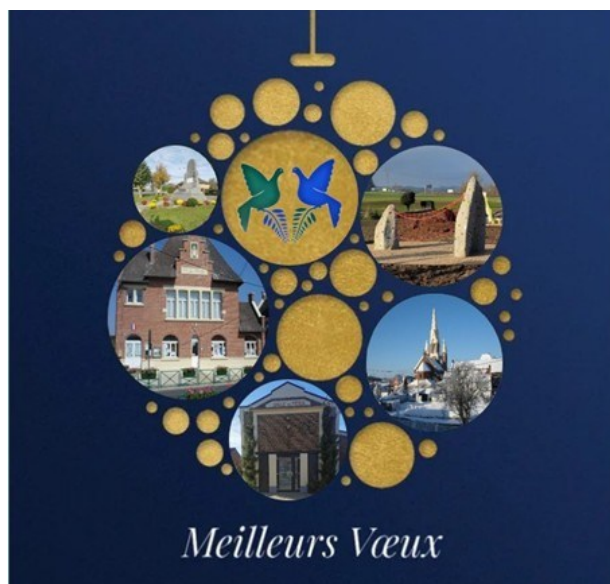


"Carrefour de l'Artois"

À la une... Bonne année 2026

Numéro 339

Janvier 2026



Annie LEMOINE,  
Maire de Fresnes-lès-Montauban,  
Vice-Présidente de la CC OSARTIS-MARQUION,  
le Conseil Municipal,  
le personnel communal

vous souhaite une excellente année 2026 et  
vous convient à la cérémonie des vœux

le vendredi 16 janvier 2026  
à 19 heures, à la salle des fêtes

*Une belle et heureuse  
année à chacun  
d'entre vous*

## Dans ce numéro

- Cérémonie des vœux
- Festivités du mois de décembre
- Inscriptions à l'école : rentrée de septembre 2026
- Collecte des déchets 2026
- Elections municipales
- Monoxyde de carbone : rappel
- Neige et verglas : rappel
- Permanence AXA
- Analyse de l'eau

# Vœux de la municipalité 2026

Nous sommes heureux de vous convier à la cérémonie des vœux de la municipalité qui se tiendra à la salle des fêtes :

**le vendredi 16 janvier 2026 à 19 heures.**



## Retour sur les festivités de décembre



**Dimanche 7 décembre 2025 : repas des aînés.**

Rendez-vous à l'Aquarium le dimanche 6 décembre 2026 pour le prochain repas des aînés

**Lundi 15 décembre 2025 : spectacle de marionnettes pour les enfants du RPI.**



**Vendredi 19 décembre 2025 : passage du Père Noël dans les classes du RPI.**

Comme chaque année, le Père Noël a gâté les enfants de chaque classe.



**Vendredi 19 décembre 2025: spectacle de Noël pour les enfants de la commune, leurs parents et grands-parents.**

**Bonne nouvelle. Nous avons retrouvé le Père Noël !**



# Inscription à l'école : rentrée de septembre 2026

Vous pouvez dès maintenant inscrire en maternelle vos enfants nés en 2023 (obligation scolaire : 3 ans) et 2024.

Vous devez vous présenter **d'abord en mairie** avec  **votre livret de famille et le carnet de vaccination de l'enfant**. Il faudra **ensuite prendre rendez-vous avec la directrice du RPI** qui reçoit le lundi à Fresnes (jour de sa décharge).

Pour tous renseignements

Mairie de Fresnes : **03.21.50.21.21**

Mairie de Plouvain : **03.21.50.16.83**

Ecole de Fresnes : **03.21.50.11.16** (Mme BRUNEAU Directrice)

Ecole de Plouvain : **03.21.59.95.17**

## Collecte des déchets 2026

Le calendrier de collecte des déchets pour l'année 2026 est disponible sur PanneauPocket à la rubrique « Gestion des déchets »

Ce qui ne change pas :

- la collecte des déchets ménagers (bac gris) : tous les mercredis
- la collecte sélective (bac jaune) : tous les 15 jours en semaine paire
- collecte du verre (bac vert) : le 1er mercredi de chaque mois
- le rythme de collecte des déchets verts le jeudi : pour une optimisation du ramassage (période où les tonnages collectés sont les plus importants), la collecte débutera le jeudi 16 avril 2026 avec une rotation hebdomadaire jusqu'au 11 juin, puis tous les 15 jours du jeudi 25 juin au jeudi 12 novembre (dernier ramassage de l'année)

Communauté de Communes Osartis-Marquion

Le tri c'est facile !

Date des prochaines collectes de Fresnes-les-Montauban :

Ordures ménagères résiduelles (bac gris) : tous les mercredis		
Rattrapage OMR du mercredi 11 novembre 2026 / mardi 30 novembre 2026		
Collecte sélective (bac jaune)	Horaires des déchèteries	Collecte des déchets verts (contenant fumier)
mercredi 7 janvier 2026 mercredi 21 janvier 2026 mercredi 4 février 2026 mercredi 18 février 2026 mercredi 4 mars 2026 mercredi 18 mars 2026 mercredi 1 avril 2026 mercredi 15 avril 2026 mercredi 29 avril 2026 mercredi 13 mai 2026 mercredi 27 mai 2026 mercredi 10 juin 2026 mercredi 24 juin 2026 mercredi 8 juillet 2026 mercredi 22 juillet 2026 mercredi 5 août 2026 mercredi 19 août 2026 mercredi 2 septembre 2026 mercredi 16 septembre 2026 mercredi 30 septembre 2026 mercredi 14 octobre 2026 mercredi 28 octobre 2026 mardi 10 novembre 2026 mercredi 23 novembre 2026 mercredi 9 décembre 2026 mercredi 23 décembre 2026 mercredi 6 janvier 2027 mercredi 20 janvier 2027	Baralle et Blache-Saint-Vaast du lundi au jeudi : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h45 vendredi et samedi : 9h - 11h45 / 13h30 - 17h30 dimanche : 9h - 11h45 du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars du lundi au samedi : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h15 dimanche : 9h - 11h45 Vis-en-Artois du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre du lundi au jeudi : 9h - 11h45 vendredi et samedi : 9h - 11h45 / 13h30 - 17h30 du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars du lundi au jeudi : 9h - 11h45 vendredi et samedi : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h15	jeudi 16 avril 2026 jeudi 23 avril 2026 jeudi 30 avril 2026 jeudi 7 mai 2026 jeudi 14 mai 2026 jeudi 21 mai 2026 jeudi 28 mai 2026 jeudi 4 juin 2026 jeudi 11 juin 2026 jeudi 18 juin 2026 jeudi 25 juin 2026 jeudi 9 juillet 2026 jeudi 23 juillet 2026 jeudi 6 août 2026 jeudi 20 août 2026 jeudi 3 septembre 2026 jeudi 17 septembre 2026 jeudi 1 octobre 2026 jeudi 15 octobre 2026 jeudi 29 octobre 2026 jeudi 12 novembre 2026
Collecte du verre (bac vert)		
mercredi 7 janvier 2026 mercredi 4 février 2026 mercredi 4 mars 2026 mercredi 1 avril 2026 mercredi 6 mai 2026 mercredi 3 juin 2026 mercredi 1 juillet 2026 mercredi 5 août 2026 mercredi 2 septembre 2026 mercredi 7 octobre 2026 mercredi 4 novembre 2026 mercredi 2 décembre 2026		

La valorisation des encombrants sur rendez-vous

Ce service gratuit, faite un encombrement de la chaussée et permet de vous accompagner plus rapidement dans vos papiers. À la différence de la benne, il a pour objectif d'effectuer un premier tri des déchets domestiques, afin de favoriser au maximum leur valorisation.

Mobilier, électroménager... Vos objets encombrants peuvent être remis en état pour trouver une seconde vie à la Ressourçerie. Prenez, avant de jeter, à alimenter l'économie circulaire qui réduit notre impact sur l'environnement. Si le remplis n'est pas possible vos déchets pourront devenir une source de matière première (bois, métaux).

Prendre RDV sur notre site internet : [www.cc-osartis.com](http://www.cc-osartis.com)

Retrouvez l'ensemble des informations sur la collecte et gestion des déchets sur la page : [www.cc-osartis.com](http://www.cc-osartis.com)  
onglet : Votre quotidien, rubrique : Gestion des déchets

Numéro Vert : 0 800 10 25 35

## Elections municipales : rappel



Grâce au téléservice « **Interroger sa situation électorale** », vous pouvez vérifier en ligne  **votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.**

## Monoxyde de carbone : rappel

N'oubliez pas de faire contrôler vos appareils de chauffage par un professionnel qualifié avant l'hiver.

Faites ramoner les cheminées par un professionnel tous les ans, faites vérifier que l'évacuation des produits de combustion et que la ventilation de la pièce où est installé l'appareil de chauffage sont conformes.

En cas d'accident au monoxyde de carbone, aérez immédiatement les locaux, appelez les pompiers au 18 et le SAMU au 15.

## Neige et verglas : rappel

La municipalité rappelle l'obligation qui est faite aux particuliers **de déneiger et de procéder au salage sur les trottoirs en cas de verglas**, au droit de l'habitation (trottoirs), dispositions qui s'appliquent du 1er novembre au 30 avril de l'année en cours.

**Un arrêté a été pris dans ce sens le 11 décembre 2020 (AR-2020-045)** pour prémunir les habitants contre les risques d'accidents, d'assurer la salubrité et la sûreté du passage.

Le déneigement et le salage des rues est assuré par le département (pour les routes départementales). En cas de nécessité, la commune fera appel à un prestataire pour les voies communales.

**Pensez à vérifier et protéger du gel votre compteur d'eau extérieur.**

**Le coût du changement d'un compteur pour cause de gel est à la charge de l'habitant.**

## Permanence AXA

Axa organise une permanence en mairie **le vendredi 23 janvier 2026 de 9 heures à 12 heures**, dans le cadre de l'offre santé citoyenne.

## Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Relevé du 1 décembre 2025 : taux de Nitrates = **38 mg/l** (Norme 50

### Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ [mairie@fresneslesmontauban.fr](mailto:mairie@fresneslesmontauban.fr)

@ [www.fresneslesmontauban.fr](http://www.fresneslesmontauban.fr)